

DECISION N° DEC_042_2023

Avenant au marché de travaux de restauration de l'église Saint-Georges

Avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Georges

La Ville de Sélestat a passé des marchés pour les travaux de restauration de l'église Saint-Georges.

Les prestations ont été réparties en 13 lots. Les lots 1 à 10 avaient fait l'objet d'une publication. Les lots 11 à 13 avaient été passés selon une procédure adaptée sous forme de simple lettre de commande (petits lots).

Le démarrage des travaux a débuté le 10 janvier 2022.

L'avenant concerne le lot n°9 : Cloches et horloges, ayant pour titulaire l'entreprise VOEGELE de 67200 STRASBOURG pour un montant initial 59 055,00 € HT tranche optionnelle incluse

Au cours de l'exécution du chantier, une réflexion commune entre la paroisse, le conseil de fabrique et la Ville de Sélestat a été menée concernant la restauration des cloches par rapport au caractère exceptionnel de la restauration du beffroi et du système campanaire et d'horlogerie.

D'un commun accord, il a été décidé de rétablir l'harmonie musicale de la sonnerie des cloches correspondant à l'état d'avant 1917 (date à laquelle l'autorité allemande a supprimé 2 cloches historiques). Cette restitution implique la refonte de 2 cloches nouvelles avec réutilisation du matériau bronze récupéré de 2 cloches actuelles de substitution (sans intérêt historique, ni musical).

Le bilan du lot cloches comptabilise la totalité des prestations en plus et moins-value et reflète globalement une augmentation du volume de travail à réaliser, due à la refonte des deux cloches neuves et à la reconstitution du dispositif du 17^e s. de guidage en fer forgé du bourdon mis au jour pendant l'expertise réalisée par le présent lot lors du démarrage de chantier (paliers à béquilles).

La fabrique prend en charge directement, les prestations complémentaires pour les cloches, d'un montant de 33 570,00 € HT

Pour un montant HT de	25 518,00 €
Nouveau montant du marché	84 573,00 € HT
Soit	101 487,60 € TTC
% d'augmentation	43,211 %

L'avenant est passé en application de l'article R 2194-5, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

L'avenant concerne le marché N°18S0021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Georges passé avec la société MANCIULESCU de 75007 PARIS pour un montant initial de 402 300,00 € HT tranche optionnelle comprise.

Cette restauration à caractère exceptionnel engendre des missions complémentaires pour la maîtrise d'œuvre

La mission de suivi de MOE spécifique décrite ci-dessous est à imputer sur la dépense supplémentaire générée par la refonte des deux cloches et se définit comme suit (conformément au devis fourni par le MOE) :

- Réunions spécifiques et mise au point du projet.
- Rédaction d'un cahier des charges spécifique, mise au point financière – devis, avenant, etc.
- Suivi de réalisation spécifique : réunion de chantier ou en atelier, essais compris rédaction de CR.
- Assistance à la réalisation de l'ouvrage, vérification du résultat, déclaration d'assurance.

Pour un montant total HT de	17 600,00 €
Nouveau montant du marché	419 900,00 € HT
Soit	503 880,00 € TTC
% d'augmentation	4,37 %

L'avenant est passé en application de l'article R 2194-8 du code de la commande publique, relatif aux modifications de faible montant.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- VU** *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*
- VU** *le Code de la Commande Publique, notamment les articles R 2194-, et R 2194-5, concernant les modifications de montant de marché,*
- VU** *les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 20009 : rénovation église Saint-Georges et Sainte-Foy, imputation interne 2313 – 32401 – 20009-02,*
- VU** *la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- Décide** *d'établir l'avenant n°1 au lot n°9 – Cloches et horloges - du marché de travaux de restauration de l'église Saint-Georges pour un montant en plus-value de 25 518,00 € HT, d'établir l'avenant n°2 au marché n°18S0021 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Georges - pour un montant en plus-value de 17 600,00 € HT.*

Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD

Fait à Sélestat, le 03/07/2023

Le Maire :
Marcel BAUER